

« L'ESPRIT DU COMMERCE
NE PEUT COEXISTER AVEC LA GUERRE »
COSMOPOLITISME ET LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE
DANS LA CONSTRUCTION
DU DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE ?

HABIB GHÉRARI

On sait combien la guerre a été au centre des réflexions de Kant. Entre autres observations que celui-ci lui a consacré, on note celle-ci : « ... la guerre ... n'a pas besoin de motifs particuliers, au contraire elle paraît greffée sur la nature humaine et même passer pour quelques chose de noble auquel l'homme est poussé par la pulsion de l'honneur et non par des mobiles égoïstes. »¹ D'après un auteur pour Kant les guerres pouvaient paradoxalement paraître « bénéfiques »². Pourquoi ?

Les guerres seraient à l'origine des peuplements de la terre y compris des régions les plus reculées et les moins hospitalières ; elles auraient conduit les hommes à nouer des rapports sociaux. Or, toujours selon Kant, la paix n'est pas l'état de nature, mais c'est la guerre qui l'est ; et même lorsqu'elle n'est pas déclarée, elle représente un danger permanent³. Comme le précise S. Laghmani « il ne fait aucun doute pour Kant que l'état réel des nations est un état de nature, un état de guerre réel ou potentiel. Et cet état de nature, à l'opposé de l'état de nature des individus, n'est pas une hypothèse de raison, une fiction, c'est bel et bien un fait, observable et insupportable. »⁴ Ce qui explique que la paix, elle, doit être « instituée ». Et parmi les moyens propres à favoriser celle-ci figure le commerce avec l'idée-force d'une paix par les échanges.

Pour en revenir au présent rapport, son intitulé est tiré de *Vers la paix perpétuelle* paru en 1795, et plus précisément de l'annexe 1 intitulée « De la garantie de la paix perpétuelle » ; cette annexe succède à deux sections portant la première sur les articles préliminaires en vue de la paix perpétuelle

¹ Proust Fr., « Introduction » à Kant, *Vers la paix perpétuelle* ; Que signifie s'orienter dans la pensée ? ; Qu'est-ce que les lumières ? et autres textes, Garnier Flammarion, 1991, p. 103.

² Proust Fr., *op. cit.*, p. 24.

³ *Ibid.*, p. 101

⁴ Histoire du droit des gens, Pedone, 2003, p. 106.

COSMOPOLITISME ET JUSTICE GLOBALE

entre les Etats, et la seconde sur les articles définitifs. Le passage pertinent se lit comme suit :

« C'est l'esprit de commerce qui ne peut coexister avec la guerre et qui s'empare tôt ou tard de chaque peuple. Comme en effet, parmi toutes les puissances (moyens) subordonnés à la puissance de l'Etat, la puissance d'argent pourrait bien être la plus fiable, les Etats se voient forcés (certainement pas sous l'effet des mobiles de la moralité) de promouvoir la noble paix, et où que la guerre menace d'éclater dans le monde de protéger la paix par des interventions exactement comme si les Etats se trouvaient engagés, pour cette raison, dans des alliances durables ; car de grandes unions en vue de la guerre ne peuvent, d'après la nature des choses, se rencontrer et plus rarement réussir. C'est de cette manière que la nature, par le biais des inclinations humaines elles-mêmes, garantit la paix perpétuelle ; cette assurance, il est vrai, n'est pas suffisante pour prédire (théoriquement) son avenir, mais elle suffit dans un dessein pratique pour qu'on se fasse un devoir de travailler à cette fin (qui n'est pas simplement chimérique). »⁵

On voit ici à l'œuvre le réalisme de Kant qui table sur l'intérêt bien compris des Etats et des populations pour éviter le recours à la force armée. C'est en effet le poids de l'économie et plus précisément de l'interdépendance économique qui est censé constituer un solide rempart contre les penchants agressifs des uns et des autres. Dans cet esprit, à l'article 3 (préliminaire) de son ouvrage précité *Vers la paix perpétuelle*, il indique que « les armées permanentes devront disparaître avec le temps », ce qu'il explique notamment par le fait que la guerre génère un coût économique exorbitant. La même inspiration se trouve derrière le quatrième article préliminaire selon lequel : « On ne contractera aucune dette publique en vue des querelles entre Etats ». Commentant ce passage, un auteur souligne que pour Kant,

« ... si l'entretien des routes par exemple ne soulève aucun soupçon, il y a pourtant un emploi des finances publiques qui mérite d'être critiqué, c'est celui qui va à la préparation de la guerre. Se donner comme principe de refuser cette pratique, c'est couper court à ce qui alimente la guerre. »⁶

Et différents autres passages reviennent sur l'importance de la puissance de l'argent ; ainsi entre la puissance respective des armées, des alliances et de l'argent, c'est bien cette dernière qui prévaut en cas de conflits.

Plus généralement observons que cette idée du rôle pacificateur de l'économie avait déjà été formulée par Kant dans un ouvrage précédent, *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique* de 1784.

« Enfin, la guerre elle-même cesse peu à peu d'être seulement une entreprise très ingénieuse et très incertaine quant à l'issue pour les deux camps, mais

⁵ Ouvrage précité, p. 107 (italiques dans l'original).

⁶ Karfantan S., E. Kant, Projet de paix perpétuelle, http://sergecar.perso.neuf.fr/oeuvre/Kant_paix.htm

COSMOPOLITISME ET LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

elle devient en outre, du fait des séquelles que ressent l'Etat écrasé sous le poids grandissant des dettes (cette nouvelle invention) dont l'amortissement devient imprévisible, une entreprise si lourde de conséquences, et l'influence que l'ébranlement d'un seul Etat produit sur tous les autres tant ils sont liés indissolublement par l'industrie dans notre continent, devient si remarquable que, pressés par le danger qu'ils représentent eux-mêmes, les Etats, bien qu'ils ne soient pas parés du prestige de la légalité, s'offrent comme arbitres, faisant ainsi par avance tous les préparatifs nécessaires à l'avènement d'un grand corps politique futur dont le monde passé ne peut fournir aucun exemple. »⁷

Evidemment ce n'est pas le seul moyen sur lequel table Kant pour mettre fin au phénomène de la violence ; ainsi doit-on également citer le républicanisme qui implique que les citoyens soient consultés sur le recours à la guerre, et ceux-ci seront alors censés réfléchir à deux fois avant de consentir à une aventure qui risque de leur infliger maux irréparables et souffrances innombrables.⁸

Kant va avoir sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, une profonde influence sur nombre de penseurs (I), ainsi que sur les politiques commerciales des Etats et en particulier des plus puissants d'entre eux (II). Mais même réelle, cette influence n'empêche pas de s'interroger sur son exacte pertinence et portée (III).

I. UNE PENSÉE LARGEMENT PARTAGÉE

A. Les grands penseurs

A vrai dire cet aspect de la doctrine kantienne, bien riche comme chacun sait et comme le présent colloque le démontre à suffisance, qui fait dépendre la paix des bonnes relations économiques, et commerciales en particulier, n'est pas vraiment nouveau. Rappelons qu'Adam Smith, l'un des pères du libéralisme, n'hésitait pas à écrire dans son maître livre *La richesse des nations* paru en 1776, soit bien avant Kant, que le commerce devrait être, pour les nations comme pour les individus, un « lien de concorde et d'amitié ». Et bien sûr comment ne pas penser à Montesquieu avec sa théorie bien connue du « doux commerce », théorie qu'il formule en ces termes dès 1748, dans *De l'esprit des lois*.

« Le commerce guérit des préjugés destructeurs ; et c'est presque une règle générale que, partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que, partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces. »⁹

⁷ Kant E., *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, 1784, Huitième proposition, trad. L. Ferry, Gallimard, coll. Folio-plus, p. 30.

⁸ Laghmani S., *op. cit.*, p. 115.

⁹ Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Livre XX, chapitre 1, 1748.